FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

453

Année 1910

THÈSE

pour

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Charles COLLIGNON

Né à Charleville (Ardennes), le 14 octobre 1882

Progression Ascendante

DU NOMBRE

DES AVORTEMENTS

ET SES CAUSES

Président : M. le Professeur Paul BAR

PARIS

IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

JOUVE & Cie, Editeurs

15, Rue Racine, 15

1910

Faculté de Médecine de Paris

LE DOYEN	M. LANDOUZY
PROFESSEURS	MM.
Anatomie	NICOLAS
Physiologie	Ch. RICHET.
Physique médicale	GARIEL
Chimie organique et Chimie générale	GAUTIER
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et Thérapeutique générales	ACHARD
Pathologie médicale	WIDAL DEJERINE
Pathologie chirurgicale	LANNELONGUE
Anatomie pathologique	Pierre MARIE
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	HARTMANN
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	GILBERT
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	THOINOT
Histoire de la médecine et de la chirurgie	CHAUFFARD
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
Clinique médicale	HAYEM DIEULAFOY DEBOVE LANDOUZY
Maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	Gilbert BALLET
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du système nerveux	RAYMOND
Clinique chirurgicale	DELBET QUENU RECLUS SEGOND
Clinique ophtalmologique	DE LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	ALBARRAN
Clinique d'accouchements	BAR PINARD RIBEMONT-DESSAIGNES
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	Albert ROBIN

Agrégés en exercice

MM.			
AUVRAY	CUNEO	LAUNOIS	NOBECOURT
BALTHAZARD	DEMELIN	LECENE	OMBREDANNE
BRANCA	DESGREZ	LEGRY	POTOCKI
BEZANÇON (F.)	DUVAL (P.)	LENORMANT	PROUST
BRINDEAU	GOSSET	LOEPER	RENON
BROCA (A.)	GOUGET	MACAIGNE	RICHAUD
BRUMPT	JEANNIN	MAILLARD	RIEFFEL
CARNOT	JEANSELME	MARION	SICARD
CASTAIGNE	JOUSSET (A.)	MORESTIN	ZIMMERN
CLAUDE	LABBE (M.)	MULON	
COUVELAIRE	LANGLOIS	NICLOUX	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

Je vous offre ce modeste travail faible gage de ma reconnaissance.

A MES FRÈRES

A MES AMIS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR PAUL BAR

Professeur de clinique obstétricale à la Faculté
de Médecine de Paris
Accoucheur des Hôpitaux de Paris
Membre de l'Académie de Médecine
Chevalier de la Légion d'honneur

AVANT-PROPOS

Avant d'entreprendre ce modeste travail, il nous est bien agréable de remercier tous les maîtres qui nous ont guidés et instruits, pendant le cours de nos études médicales.

Nous voudrions témoigner toute notre reconnaissance au *Docteur P. Chevallier*, chirurgien des hôpitaux qui a bien voulu guider nos premiers pas : la mort nous a enlevé en sa personne un ami plutôt qu'un maître.

Nous témoignons nos sentiments de reconnaissance à MM. *les Professeurs Raymond, Reclus*, *Debove*, *F. Widal, Second*, *et Hutinel*, pour l'excellent enseignement dont ils nous ont fait profiter.

Nous devons à M. *le Docteur Maygrier,* avec l'idée de cette étude, nos quelques connaissances en obstétrique ; nous lui transmettons sincèrement tous nos remerciements.

Nous sommes heureux d'adresser au *Docteur Jules Renault*, médecin de l'hôpital Andral, toute notre gratitude pour son aimable accueil et ses bienveillants conseils.

Monsieur le Professeur Bar, auprès duquel, nous avons pu perfectionner nos connaissances obstétricales, a bien voulu nous faire l'honneur de présider notre thèse : nous le prions d'accepter l'hommage de notre reconnaissance.

PROGRESSION ASCENDANTE DU NOMBRE DES AVORTEMENTS

ET SES CAUSES

INTRODUCTION

Il est de notoriété publique que notre pays se dépeuple. L'accroissement de la population ne suit plus les mêmes progressions que par le passé ; les mariages sont moins féconds ; les familles nombreuses deviennent de plus en plus rares.

La moyenne des enfants par mariage était en effet de 4,3, au commencement du siècle dernier — et malgré une légère tendance à l'augmentation, il se trouve réduit à 2,9 et même moins à l'époque actuelle.

Il est impossible de nier un rapport entre cet état de chose et la progression rapide de l'aisance et de la richesse générale. Si, par exemple, nous consultons les statistiques allemandes de ces dernières années, nous pourrons constater, chez ce peuple auquel la fortune commence à sourire, une tendance à la baisse du nombre

des naissances et correspondant aussi à un accroissement de bien-être.

Quelles en sont les causes ? La question est très difficile à résoudre. Peut-être un léger affaiblissement de la race intervient-il pour une infime part. La principale est, croyons-nous, à côté d'autres moins importantes, la judicieuse application des théories Malthusiennes. Les ménages tiennent essentiellement à n'avoir que peu ou pas d'enfants et mettent en jeu, pour obtenir ce résultat, tous les moyens d'éluder la fécondation d'abord, la gestation ensuite,

L'avortement est une plaie de la société tout entière. Prenant des proportions inimaginables, il tend à se généraliser de plus en plus, et malheureusement à être excusé, pour ne pas dire approuvé dans bien des cas.

Nous nous proposons dans cette étude de mettre en lumière par quelques chiffres cette progression du nombre des avortements. Il nous est impossible de l'établir en chiffres absolus, mais nous verrons, que toutes choses égales d'ailleurs, cette progression est régulièrement croissante ; que l'avortement parfois accident, quelquefois nécessité, en un mot pathologique, sans être une rareté, est cependant en infime minorité, comparé au nombre de ceux qui n'ont point de cause connue, mais dont on devine facilement l'étiologie. Puis nous nous efforcerons d'établir quelques-unes des causes sociales ou médicales d'un semblable état de choses.

Première Partie

Croissance du nombre des avortements

CHAPITRE PREMIER

QUELQUES CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES SUR L'AVORTEMENT

En consultant l'histoire, on est rapidement convaincu que l'avortement n'est pas une découverte des temps modernes. *La Genèse, le Lévitique*, nous font voir que le peuple de Dieu lui-même, aux premiers âges du monde, donnait le scandale des plus immondes turpitudes.

Les Anciens n'accordaient aucune considération au produit de la conception : le Professeur Lacassagne nous dit :

« *Les Sociétés primitives se montrent peu soucieuses de la vie humaine. Si les êtres faibles, la femme, l'enfant, sont à peine protégés par les lois, les opinions philosophiques ou scientifiques conduisent à l'indifférence la plus complète sur le produit de la conception. Les Individus, fétichistes ne comprenant la vie que dans ses manifestations les plus évidentes et les plus grossières, ne s'ima-*

ginaient pas commettre un crime en suspendant le cours de la grossesse. »

Nous voyons, dans *Aétius*, *Aristote*, etc. que la Grèce payait aussi un lourd tribut à la pratique des avortements. *Hippocrate* lui-même, en craignant déjà les résultats, et voulant sans doute s'élever contre l'emploi sans cesse croissant des manœuvres abortives, nous dit dans son livre :

« *Les dangers sont plus grands pour la femme qui avorte. Les avortements étant plus pénibles que les accouchements.* »

Nous savons seulement que la pratique était fréquente en Grèce, sans beaucoup de précision. Si nous arrivons maintenant à l'ancienne Rome, ce n'est plus un vice que nous trouvons, mais un véritable fléau. Le fœtus n'est considéré en effet que comme une partie de l'intestin maternel ; s'en débarrasser n'est pour ainsi dire qu'une formalité. On parlait de l'avortement comme d'une chose absolument naturelle ; c'était un sujet de causerie, au théâtre, entre soi, partout.

Il existait cependant des lois sévères, mais si faciles à contourner ; on pouvait voir en effet des femmes qui, après s'être fait avorter pour éviter les ennuis de la grossesse, n'hésitaient pas à adopter un enfant trouvé qu'elles présentaient à leurs maris et à tous comme étant le leur. L'impunité du reste était presque de règle et cela afin de ne pas inquiéter de hauts personnages et même certains empereurs. Le vice, plus grave alors que chez nous à l'époque actuelle, était tel que des familles riches

voyaient s'éteindre leurs noms, faute d'héritiers pour les porter.

Nous avons par Ovide (*Elegie*, XIV) un curieux renseignement sur la manière d'opérer des dames Romaines qui, nous dit-il, se servaient d'un instrument spécial qu'elles appelaient *Embryosphactes*. Nous ne possédons malheureusement sur cet instrument aucune description, aucun renseignement.

Il nous faut néanmoins excuser Rome et la morale Romaine. Le fœtus n'était pas considéré comme un être vivant; il n'avait pas reçu, ainsi que le dit Aristote, " *le souffle de la vie* ". D'autre part, il nous faut tenir compte des mœurs de l'époque. Nous savons, en effet, que le père Romain avait toute facilité de ne pas reconnaître un nouveau-né, même s'il lui venait de sa femme légitime, et nous comprenons facilement que la crainte du désaveu paternel poussait les femmes à se débarrasser de leur produit de conception.

Mais à côté de ces sortes d'excuses, nous trouvons comme aujourd'hui des raisons de coquetterie: peur pour la femme de perdre sa beauté par la grossesse et l'accouchement — comme aujourd'hui également le fatal égoïsme et à côté du désir de plaire, le désir de jouir au maximum de la vie et avec le minimum de peines.

Puis le christianisme vint changer du tout au tout la morale et les mœurs.

« *Homicidis festinatio est, nec referit natam qui eripat animam aut nascentem desturbat: homo est qui futurus est.* » (Tertullien).

De l'impunité presque absolue on passe à la repression la plus sévère.

Avec Adrien, Théodose, Constantin, le droit Romain condamne le crime d'avortement de la peine de mort.

En 692, le Concile de Constantinople assimile l'avortement à l'homicide. Le droit canon, néanmoins, hésite sur l'état d'animation du fœtus ; influencé par les idées de Platon. Mais ces considérations finissent par être rejetées et dès lors l'avortement considéré comme crime chez tous les peuples chrétiens, est puni du dernier supplice.

Après l'invasion de la Gaule par les nations germaniques au V^e^ siècle, l'avortement n'est plus qu'un délit, passible d'une amende, susceptible d'augmentation si la femme venait à périr. L'édit de Henri II en 1556, confirmé par les ordonnances de 1708-1731-1739, punit impitoyablement tous les crimes contre la vie du produit de conception et cela dura jusqu'à la Révolution. En effet le code de 1791 passe sinon à un extrême opposé, mais du moins à une sévérité beaucoup moins grande, l'impunité est assurée à la mère et toute la repression tombe sur les complices. La peine de mort ne fut du reste plus jamais prononcée contre les crimes d'avortement.

Nous voyons donc bien que nous ne touchons pas là une plaie neuve, mais bien, qu'on nous pardonne cette expression, un " vieil ulcère ". Notre pays paye un lourd tribut, c'est certain, mais nous voulons montrer que les autres nations sont aussi atteintes et certaines plus profondément encore que nous.

En Turquie, la pratique est extrêmement fréquente ; bien loin d'être puni, l'avortement est parfois même ordonné et nous pouvons trouver en l'année 1875 un ordre de la mère du sultan Abdul Aziz ordonnant que " toutes les femmes grosses, résidant dans le palais, eussent à se faire avorter ". Il fut défendu, en outre, à la naissance de l'enfant, si l'opération ne réussissait pas, de lier le cordon ombical. (Plon. Pzurin. *Geschischte der Frùchtabtreibung*. Leipzig, 1883).

Les Etats-Unis d'Amérique sont certainement parmi toutes les nations le pays où l'avortement est le plus facilement et naturellement le plus souvent pratiqué. La liberté exceptionnelle permet aux journaux les réclames les plus fantastiques et on peut voir dans certains quartiers des annonces telles que celles-ci : " Ici on pratique les avortements " posées dans la rue au-dessus des portes. Nous ne nous étonnerons pas, dans de semblables conditions, que l'on ait estimé à plus de 80.000 le nombre moyen annuel des avortements à New-York pendant ces dernières années. La justice, paraît-il, obéissant à on ne sait quels ordres, veut les ignorer et on peut estimer à 200 le nombre des personnes pratiquant les avortements dans la grande capitale d'Amérique, au su de la police.

Si nous arrivons à l'Angleterre, nous voyons qu'il est extrêmement difficile de se faire une idée même approximative de la question. Pas de statistique officielle ; la plaie est ainsi plus facilement dissimulée. Mais nous ne croyons pas trop nous avancer en disant que les Anglais n'ont rien à nous envier sous ce rapport. Nous rappellerons, d'autre part, que les Anglaises sont les principales

clientes de nos fameuses cliniques privées d'accouchement et qu'elles produisent certainement une partie importante du contingent annuel des fœtus transportés à la morgue. Le détroit est, en effet, si vite passé, les dangers de poursuite beaucoup moins à craindre par la situation spéciale d'étrangers. Qui peut, en outre, suspecter la courte absence des trois ou quatre jours nécessaires et on est si adroit à Paris !

De plus, les lois anglaises, quoique très sévères, sont à peu près toujours contournées et sur le conseil même des juges aux jurés. (*Cf. Gazette Médicale de Paris*, 1899. T. II).

Pour permettre de juger la fréquence des avortements en Italie où l'opération est absolument courante, il nous suffira de rappeler que le professeur Züno, dans son *Traité de Médecine légale*, tome II, a pu citer, déposées dans des vitrines, des collections de fœtus conservés dans l'alcool et servant de réclame aux opérateurs !

Avant d'aborder la question chez les Allemands, qu'il nous soit permis de citer le professeur Sarwey, de Tüebingen, qui dit dans un article de la *Deutsche med. Wochenschrift*, année 1905, n° 8, p. 292, que la stérilisation de la femme est indiquée chaque fois que la venue d'un nouvel enfant peut amener une perturbation dans la vie de la famille.

C'est bien là, et de la part d'un maître respecté, une étape considérable vers la moralisation de l'avortement. Nous verrons plus loin ce qu'il faut en penser.

L'Allemagne punit l'avortement d'une façon très sé-

vère, mais il faut pour qu'il y ait condamnation que le produit de conception soit retrouvé.

Nous avons appris que les statistiques annoncent une progression croissante des avortements pendant la période 1882-1895. Si les Germains paient un tribut important à la pratique des manœuvres abortives, et l'Allemagne se cache de ce vice comme de beaucoup d'autres, il n'en est pas moins vrai qu'elle est loin d'égaler sur cette voie sa rivale de l'ouest.

Il est facile de s'en convaincre, du reste ; nous avons pu apprendre, en effet, que l'Allemagne, en 30 ans, a gagné sur nous 16 millions d'habitants ; le nombre de ses conscrits en 1910 se monte à 500,000, alors que nous n'en comptons que 280.000.

Rappelons maintenant un tableau comparatif que nous empruntons au docteur Baffet.

L'Allemagne eut en moyenne 38 naissances par 1000 habitants de 1841 à 1850 et se maintint à cette moyenne de 38 °/₀₀ de 1881 à 1890.

L'Autriche	38 °/₀₀ de 1841-1850	38 °/₀₀ de 1881-1890
L'Angleterre	33 — — —	33 — — —
L'Italie	37 — — —	38 — — —
La France	27 — — —	24 — — —

et même nous sommes descendus jusqu'à 21,6 °/₀₀.

Nous tenons donc bien la tête dans le mouvement de dépopulation et pourtant c'est dans notre pays que le taux de mortalité est le moins élevé, tendant de plus en plus vers la diminution.

25,18 °/₀₀ en 1800.
21,84 — en 1900.

En Allemagne, le taux de mortalité est de 22,6 °/₀₀.
En Autriche, — — — 29,8 —
En Italie, — — — 25 —

Nous voulons, pour bien fixer les idées, citer quelques phrases d'un bon observateur, M. Victor Cambon, dans son beau livre : *l'Allemagne au travail.* Il nous dit que :

« *L'accroissement de la population en Allemagne varie entre 800,000 à 900,000 par an. Les enfants pullulent comme en Chine dans les rues des villes et des campagnes et la quand la mortalité infantile qui est de 24 °/₀, chiffre énorme, aura diminué, grâce aux progrès de l'hygiène, moins observée que chez nous, l'augmentation annuelle approchera du million. Les Allemands étaient moins de 36 millions en 1870, ils sont aujourd'hui plus de 64 millions.* »

Si nous consultons les statistiques de quelques villes allemandes, nous voyons que :

Berlin, en 1880, avait 800,000 habitants ; il en a aujourd'hui 2,400,000.

Dusseldorf, 66,000 en 1866, aujourd'hui 300,000.

Leipzig, en 1800, 32,000 habitants.
1830, 37,000 —
1870, 102,000 —
1890, 357,000 — (annexion suburbaine).
1900, 456,000 —
1909, 537,000 —

On nous dira que, par suite du développement peut-être trop grand de l'industrie allemande, les populations urbaines ne pouvaient qu'augmenter. Il est cependant

facile de nous accorder que les naissances comptent bien pour quelque chose dans ces croissantes augmentations et, d'autre part, les chiffres généraux de recensement montrent que les villes ne sont pas seules à gagner. D'autre part, ne voyons-nous pas que l'Allemagne déborde et envahit nos propres industries et celles des autres états du monde entier par ses ouvriers, ses commerçants, ses ingénieurs même.

Essayons d'opposer maintenant ce qui se passe en France.

Dans un article de Monsieur le Professeur Pinard, paru dans *le Matin* du 14 mars 1910, nous avons vu que les dernières années, en France, avaient été très mauvaises sous le rapport des naissances.

En 1900, en effet, la France accusait une moyenne de 853,000 naissances, à opposer à 829,000 décès. Monsieur Pinard constate un chiffre inférieur à 800,000 au cours de l'année 1907; au cours de 1908, 791,712 naissances seulement et pendant le premier semestre de 1909, les statistiques accusent une diminution de 12,692 naissances sur la période correspondante de 1908, montrant d'autre part un excédent de décès de 28,200.

Pour mettre mieux en vue cette diminution de natalité en France, nous voulons exposer quelques chiffres empruntés aux anciennes statistiques françaises.

De 1801 à 1810	32,2	naissances annuelles par 1,000 habitants.
De 1841 à 1850	27,4	— — — —
De 1867 à 1869	25,9	— — — —
De 1881 à 1890	23,8	— — — —
De 1891 à 1893	22,5	— — — —

Nous ne nous étonnons plus, après l'éloquence de tels chiffres, de voir la France rester de tous les pays d'Europe le plus stationnaire au point de vue de la population ni d'apprendre qu'en 10 ans, nous n'avons gagné que 250,000 habitants, alors que l'Allemagne s'est accrue de 8 millions d'unités et cela pour des superficies à peu près égales : 540,743 kilomètres carrés pour l'Allemagne, 536,408 kilomètres carrés pour la France.

Le plus étrange et le plus paradoxal est que le nombre des mariages, sans compter, naturellement, les unions non reconnues par la loi, va sans cesse en augmentant. Il est donc tout naturel de penser que, si les Français ont moins d'enfants, c'est qu'ils n'en veulent plus ou que la race a dégénéré.

Il est probable que quelques facteurs ont pu diminuer dans une certaine mesure la fécondité des femmes, à l'époque actuelle, et nous chercherons, plus loin, à montrer de quelle manière ; mais il est plus évident encore que la majorité des Français ne cherche plus à posséder des enfants. Ils les évitent autant que possible, la grossesse est pour certains un véritable accident, accepté heureusement par beaucoup, mais considéré par un certain nombre comme une chose à éviter à tout prix ! Ceux-là ne reculent pas devant une manœuvre criminelle.

Le malheur est que le nombre des néo-malthusiens augmente de jour en jour et qu'ils trouvent même des défenseurs. Ils ne comprennent pas la joie que procure à peu près toujours une belle et nombreuse famille et

ne s'aperçoivent pas qu'ils sont punis par leur égoïsme même et que l'économie, au sens pécuniaire du mot, qu'ils font en restreignant volontairement le nombre des convives à leur table, ils la perdent eux-mêmes et plus encore les leurs, dans l'avenir, par des charges toujours croissantes et impossibles à diminuer, qu'un bien plus petit nombre de contribuables est obligé de supporter.

CHAPITRE II

ÉTUDE STATISTIQUE

Faire une étude statisque complète du nombre actuel des avortements est une impossibilité. Comme le dit notre maître, M. le Docteur Maygrier : *L'avortement criminel est une véritable plaie sociale et une cause importante de dépopulation. Le nombre en est considérable, c'est par milliers, que de l'aveu de tous, il faudrait le chiffrer. Mais, d'autre part, trop d'inconnues empêchent de dresser avec quelque certitude la statistique d'un crime qu'il est si facile de dissimuler.*

Nous ne pouvons observer en effet que quelques-uns des avortements qui se produisent, ne pouvant tenir compte d'un nombre certainement énorme de victimes quotidiennes inconnues. Les femmes qui en général se présentent dans les hôpitaux, ou à leurs médecins, ne le font que si elles se trouvent dans un état grave, allant demander aux hommes de l'art un confident discret et obligatoirement silencieux, en même temps qu'un aide souvent efficace ; craignant la mort d'une part, et plus encore la découverte éventuelle de leur crime, d'autre part.

Nous pouvons cependant, par les constatations que

l'on a faites avant nous, et par celles que nous avons pu faire dans divers services hospitaliers, établir et démontrer la croissance constante du nombre des avortements. Après cela nous avons l'intention de mettre en lumière quelques chiffres qu'il nous a été possible, assez difficilement du reste, de réunir, dans diverses communes, cherchant à opposer au nombre des mariages pendant ces dernières années, celui des naissances. Nous pensons qu'on ne nous reprochera pas d'attribuer à la pratique des avortements, de plus en plus répandue dans la population aussi bien citadine que campagnarde, la diminution parallèlement progressive des naissances dans ces quelques communes.

Il est intéressant avant tout de constater que le plus grand nombre des avortements se produit entre le troisième et le sixième mois de la grossesse, quelqu'en soit la cause. Ainsi par exemple dans 227 cas de fibromes observés, ayant déterminé 39 fausses-couches, l'expulsion a toujours eu lieu entre 3 et 4 mois. On a remarqué d'autre part que les jeunes femmes, surtout aux environs de la vingtième année, sont celles qui avortent le plus facilement ; témoin ce petit relevé du Docteur Wœhling, après interrogatoire dans les hôpitaux, de femmes en cours de traitement.

Sur 24 femmes de moins de 20 ans interrogées, 14 ont fait de fausses-couches soit 58, 3 %.

Sur 252 femmes de 20 à 30 ans, 96 ont avorté soit 38 %.

Sur 236 femmes de 30 à 40 ans, 102 ont avorté soit 43 %.

Si nous consultons enfin les rapports de la justice, vous voyons que 100 accusations d'avortements se répartissent ainsi entre les différents corps de métiers :

Agriculture	24
Industrie	29
Commerce	6
Domesticité	10
Professions libérales	18
Sans profession	13
	100

En 1895, M. Doleris, publiait le tableau des avortements, qu'il avait pu dénombrer dans divers hôpitaux.

Maternité de l'hôpital Tenon. — 1891 : 5,07 avortements pour 100 accouchements ; 1904 : 15 avortements pour 100 accouchements.

Maternité de l'hôpital St-Antoine. — 1898 : 6,66 avortements pour 100 accouchements ; 1904 : 18,5 avortements pour 100 accouchements.

Maternité de l'hôpital Boucicaut. — 1898 : 7,8 avortements pour 100 accouchements ; 1904 : 17,6 avortements pour 100 accouchements.

Il est établi en outre qu'à la Pitié, il avait pu constater en janvier et février 1895, 4 avortements sur 48 entrées soit 8,55 %. De mai 1895 à décembre 1896, 42 avortements sur 659 entrées, soit 6 %. Pour 1904 le taux monte à Tenon à 15 %, à Boucicaut le taux de 17,6 en 1904 monte à 25 % pour 1906 et 1907.

Notre maître, le Docteur Maygrier a constaté dans son service :

En 1899, 54 avortements sur 893 grossesses, soit 6,5 %.
1900, 82 — — 895 — — 9,2 %.
1901, 69 — — 754 — — 9,4 %.
1902, 68 — — 785 — — 8,9 %.
1906, la proportion passe à 11,4 %.

Nous devons aussi tenir compte d'un certain nombre d'accouchements avant terme, c'est-à-dire de plus de six mois, qui sont souvent des sortes d'avortements au sens criminel du mot, bien que les femmes sachent fort bien que les manœuvres sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont tentées plus tardivement. Ils passent par les chiffres suivants :

22,5 % en 1898 ;
29,45 % en 1899 ;
29,05 % en 1900 ;
32,89 % en 1901 ;
43,66 % en 1902 ;

Nous avons pu du reste, nous rendre compte, au cours de notre séjour, à la maternité de la Charité, que ce service était particulièrement réputé, et fréquenté par les femmes ayant avorté ou étant sur le point de le faire ; jouissant auprès du public d'une réputation de sécurité, de tranquillité et de silence à tous les points de vue.

Au temps de Madame La Chapelle, Lariboisière accusait 1 avortement pour 189 accouchements. Monsieur Tessier estime à l'heure actuelle le nombre des fausses-couches à 20 ou 25 sur 100 entrées. Monsieur Ribemont-Dessaignes pense qu'il se produit en moyenne un avortement sur cinq accouchements dans son service !

A la clinique d'accouchements de la rue d'Assas, où grâce à l'extrême obligeance de Monsieur le professeur Bar, nous avons pu faire un certain nombre de recherches, nous avons pu constater que, là comme partout, l'augmentation suit un cours rapide et régulier. Nous avons pu voir que le nombre des malades chez lesquelles on a du provoquer l'avortement est toujours à peu près semblable, sinon en décroissance, variant à peu près au cours de ces dernières années, autour du chiffre de 5 ou 6. Mais par contre, quelle augmentation dans le nombre d'avortements à étiologie inconnue ! Pour mieux le mettre en lumière, nous allons en faire l'énumération mensuelle, en commençant au mois de novembre 1907, date de l'entrée de M. Bar à la clinique Tarnier.

En novembre	1907,	11	avortements,	dont	4	expliquables pathologiquement
décembre	—	10	—	—	2	— —
En janvier	1908,	10	—	—	2	— —
février	—	12	—	—	1	— —
mars	—	9	—	—	1	— —
avril	—	7	—	—	0	— —
mai	—	11	—	—	2	— —
juin	—	13	—	—	3	— —
juillet	—	13	—	—	2	expl. path. et 2 crimes avoués
Août	—	12	—	—	3	expliquables pathologiquement
septembre	—	18	—	—	1	— —
octobre	—	16	—	—	2	— —
novembre	—	14	—	—	3	— —
décembre	—	9	—	—	2	— —
En janvier	1909,	20	—	—	4	— —
février	—	12	—	—	2	— —
mars	—	11	—	—	3	— —
avril	—	12	—	—	4	— —

En mai	1909, 17 avortements,	dont 4	expliquables	pathologiquement
juin	— 19 —	— 3	—	—
juillet	— 12 —	— 3	—	—
août	— 20 —	— 3	—	—
septembre	— 14 —	— 4	—	—
octobre	— 18 —	— 3	—	—
novembre	— 16 —	— 6	—	—
décembre	— 18 —	— 5	—	—
En janvier	1910, 14 —	— 3	—	—

Opposons à ces chiffres ce qui se passait aux trois premières années de notre siècle.

	1901	1902	1903	1908	1909
Janvier.	9	9	4	10	20
Février	3	0	2	12	12
Mars	3	1	3	9	11
Avril	6	2	4	7	12
Mai	2	5	5	11	17
Juin.	4	5	10	13	19
Juillet	7	3	5	13	12
Août	6	1	5	12	20
Septembre	8	0	3	18	14
Octobre	3	4	6	16	18
Novembre	6	5	2	14	16
Décembre.	2	4	5	9	18
Totaux.	59	39	55	144	189
Nombre d'accouchements.	1267	1312	1457	1746	1928

M. le professeur Pinard a bien voulu nous autoriser également à faire quelques recherches dans son service de Baudeloque. — Voici les chiffres que nous y avons trouvés :

	1907		1908		1909		1910	
Janvier.	18 avort.	dont 6 expl. pathol.	12	dont 3 expl. pathol.	8	dont 3 expl. pathol.	18	
Février.	6 —	2 —	10 »	4 —	10 »	2 —	13	dont 1 expliqu.
Mars.	6 —	1 —	13 »	5 —	15 »	4 —	16	—
Avril.	12 —	3 —	15 »	1 —	20 »	6 —		
Mai.	7 —	2 —	14 »	2 —	11 »	2 —		
Juin.	18 —	7 —	16 »	6 —	15 »	5 —		
Juillet.	12 —	2 —	11 »	2 —	24 »	2 —		
Août.	21 —	6 —	16 »	3 —	10 »	3 —		
Septembre.	12 —	3 —	17 »	2 —	11 »	2 —		
Octobre.	12 —	2 —	11 »	2 —	14 »	3 —		
Novembre.	13 —	3 —	13 »	3 —	10 »	0 —		
Décembre.	9 —	3 —	14 »	3 —	15 »	2 —		

Nous comprenons dans les cas expliquables pathologiquement tous les cas de métrite signalés dans les observations.

De même nous avons trouvé au cours des 11 dernières années.

	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910
Janvier.	3	4	3	5	1	10	7	10	18	12	8	18
Février.	5	6	4	10	9	9	10	8	6	10	10	13
Mars.	6	7	3	13	10	9	10	9	6	13	15	16
Avril.	5	5	6	8	5	4	11	13	12	15	20	
Mai.	3	7	2	8	11	1	7	5	7	14	11	
Juin.	8	5	4	8	8	3	12	10	18	16	15	
Juillet.	3	7	6	8	6	5	6	13	12	11	24	
Août.	3	4	11	10	10	10	9	17	21	16	10	
Septembre.	5	8	10	5	4	7	12	11	12	17	11	
Octobre.	7	3	3	8	9	8	9	11	12	11	14	
Novembre.	6	6	2	8	7	15	3	19	13	13	10	
Décembre.	9	7	4	3	6	18	4	9	9	14	15	
	69	69	58	74	86	98	100	135	146	162	163	

Dans cet établissement, comme dans les autres du reste, le nombre des interruptions de grossesse, nécessitées par un état pathologique spécial de la femme, reste à peu près constant et toujours très faible, diminuant même depuis ces dernières années ; cinq à six interventions par an en moyenne. De même le nombre des avortements expliqués par la pathologie reste semblable. Seuls augmentent les avortements dont on ignore l'étiologie, sur lesquels on ne peut poser aucune étiquette, sinon celle du crime — l'aveu en est du reste assez fréquent de nos jours. Nous sommes bien forcé de dire que tous ceux-là sont suspects. On a été plus loin et l'on a souvent dit qu'ils étaient toujours criminels.

Etonné du reste du nombre considérable d'avortements se produisant entre les termes de 2 et 4 mois, particulièrement à celui de 3 mois, nous avons essayé d'en chercher la cause. Nous avons appris alors que la majorité des opérateurs se refuse à intervenir passé 3 ou 4 mois après les dernières règles. Témoin ce petit dialogue recueilli par M. Bertillon, entre une avorteuse et une nouvelle cliente :

Vous voulez avorter ? — Vous savez que je n'opère pas après trois mois — Rappelez-vous bien les dates.

Le jour de l'opération est alors fixé. Jamais l'avorteur ne continue ses soins après l'opération. Toujours il renvoie sa cliente à son médecin habituel pour les soins que va nécessiter dans quelques jours son état. Sinon l'hôpital est un confident discret. Et voilà croyons-nous la seule explication de beaucoup de ces avortements à étiologie inconnue.

Il est à remarquer que les services de Maternité ne sont pas les seuls, bien loin de là, à être les refuges des femmes qui avortent. Les services de chirurgie les hospitalisent dans une proportion très considérable. Les chirurgiens ont vu les cas d'avortement doubler et même tripler dans leurs salles depuis quelques années. Le Dr Mauclaire dit : « *Dans un service de chirurgie dont j'ai eu dernièrement la charge, sur 50 femmes environ qui s'y trouvaient, 20 étaient là, pour avortement criminel.* » M. Lucas Championniere dit qu'en deux mois il a eu à soigner 23 fausses-couches, et M. Siredey a observé dans son service 6 femmes malades des suites d'avortements provoqués par la même sage-femme.

Pour montrer enfin un état général de la question, nous allons reproduire un tableau emprunté au Dr Bertillon, comprenant tous les accidents de grossesse observés aussi bien dans les maternités que dans les services de chirurgie des hôpitaux de Paris. Nous devrons donc tenir compte des cas de dystocie autres que les avortements qui nous intéressent. Nous nous contentons de faire observer d'abord la fréquence croissante des cas de septicemie puerpérale, malgré les progrès de l'asepsie et de l'antisepsie et qu'il faut attribuer vraisemblablement à l'infection des voies génitales par les mains souillées de germe de l'opérateur ou de la femme elle-même ; puis nous ferons remarquer qu'il est bien difficile d'admettre que, au cours des dernières années, les cas dystociques normaux soient en augmentation de fréquence ;

ANNÉES	1903	1904	1905	1906	1907	1908
Accidents de la grossesse.	1265	2592	1927	2123	2349	2545
Hemorrhagies puerperales .	140	171	209	161	254	191
Septicemie.	175	170	296	367	343	250
Autres accidents puerperaux.	379	498	493	685	980	1156
Accouchemts normaux dans les hôpitaux.	15711	15030	15137	15341	14168	15023
Naissances parisiennes en général, mort-nés compris.	63968	63451	60558	61312	60793	»

Il est en outre à remarquer dans ce tableau que, quelle que soit l'augmentation de la population parisienne, le nombre des accouchements dans les hôpitaux est toujours à peu près semblable, sinon en décroissance.

Nous croyons avoir clairement démontré la fréquence progressivement croissante des avortements dans les hôpitaux. Nous voudrions maintenant exposer ce qu'il est possible d'observer dans divers autres milieux et prouver qu'il est possible de trouver partout la trace de la peur de l'enfant, par ses résultats.

Après quelques chiffres sur ce qui se passe à Paris nous voulons mettre en lumière quelques chiffres qu'il nous a été possible de recueillir dans quelques communes, grâce à l'obligeance et l'amabilité de certains fonctionnaires municipaux.

Pour Paris, nous allons faire un rapport entre le nombre de 1.000 femmes mariées ou non, de 19 à 49 ans, et le nombre de naissances vivantes qui leur correspond.

ANNÉES	NAISSANCES VIVANTES POUR °/oo
1856 — 1860	191,7
1861 — 1865	188,7
1866 — 1870	187,5
1871 — 1875	165,5
1876 — 1880	156,7
1881 — 1885	173,8
1886 — 1890	155,8
1891 — 1895	142,7
1896 — 1900	131,3
1901 — 1905	123,2

Ajoutons, pour préciser les idées, que l'observation suivante a été faite en 1901 sur deux quartiers de Paris, le XI^e^ arrondissement (population essentiellement prolétaire) et le XVI^e^ arrondissement (population riche).

XI^e^ Arrondissement

POPULATION : 233.697

NAISSANCES : 6.049 dont 413 avortements = 6,82 °/o accts.

XVI^e^ Arrondissement

POPULATION : 117.087

NAISSANCES : 1.896 dont 101 avortements = 5,32 °/o accts.

Dans quelques communes des environs immédiats ou éloignés de Paris, nous avons obtenu les résultats suivants :

VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

	MARIAGES	NAISSANCES	DÉCÈS	POPULATION
1901	337	483	641	37.493
1902	311	493	713	
1903	291	424	672	
1904	336	416	705	
1905	283	421	714	
1906	368	482	770	41.145
1907	407	421	702	
1908	431	416	734	
1909	378	406	771	environ de 44.000

VILLE DE BRUNOY (Seine-et-Oise)

	MARIAGES	NAISSANCES	DÉCÈS	POPULATION
1900	29	50	53	2.700
1901	22	54	52	population
1902	15	41	42	en voie
1903	23	59	48	considérable
1904	20	45	47	d'accroissement
1905	19	46	53	
1906	15	48	57	
1907	19	44	50	
1908	18	60	61	
1909	25	41	56	

Brunoy et Neuilly sont deux communes habitées en général par des familles aisées. Nous pouvons remarquer d'une part la diminution des naissances, au cours de ces dix dernières années, d'autre part le chiffre beaucoup plus élevé du nombre des décès par rapport à celui des naissances. Ces deux villes voient cependant le nombre de leurs habitants croître d'une manière constante. Nous avons pu du reste être témoin dans une de ces deux villes d'un cas d'avortement criminel dans une famille très aisée et ayant cherché à en trouver la raison, nous avons reçu de la femme et en présence du mari l'explication suivante : « Deux enfants nous coûtent déjà cher, nous ne voulons point d'un troisième ». La femme nous a du reste avoué qu'elle n'en était point à son coup d'essai, et que plusieurs fois déjà elle s'était débarrassée d'un hôte qui la gênait.

Dans le canton des Andelys (Eure), où nous avons pu faire nos constatations dans deux communes, nous avons pu relever les chiffres suivants :

VILLE DES ANDELYS

ANNÉES	MARIAGES	NAISSANCES	POPULATION
1898	30	125	5510
1899	30	129	
1900	33	100	
1901	42	118	
1902	29	117	population
1903	42	106	en voie
1904	44	108	d'accroissement
1905	38	111	
1906	24	110	6040
1907	46	117	
1908	36	115	

Afin de nous rendre compte de ce qui se passe dans un milieu campagnard, nous avons recherché ces mêmes chiffres dans un village du canton des Andelys (Eure).

COMMUNE DE CHARLEVAL (Eure)

ANNÉES	MARIAGES	NAISSANCES	
1898	13	57	
1899	21	39	
1900	19	55	
1901	14	48	population
1902	13	51	stationnaire
1903	10	38	de
1904	13	42	gros
1905	11	49	cultivateurs
1906	16	44	
1907	17	45	
1908	20	33	

Enfin, nous citerons l'exemple d'un canton entier de la Manche, où l'on pourra facilement se rendre compte des ravages occasionnés par la pratique des avortements.

Le canton de Montebourg (Manche), compte 8.200 habitants, il accuse pendant ces dix dernières années le chiffre de 1.800 naissances qu'il oppose à 2.300 décès.

En Seine-et-Oise, une petite ville de villégiature, Yerrès, habitée par 1830 habitants et en voie constante d'augmentation, compte 150 naissances annuelles au cours des cinq dernières années et a enterré 170 habibitants en moyenne par an.

Pour terminer cette étude statistique, il nous paraît intéressant de montrer par les chiffres officiels la diminution de natalité en France, en général :

en 1800.....	933.000	naissances annuelles
1900.....	840.000	— —
1904.....	818.000	— —
1905.....	807.000	— —
1906.....	807.000	— —
1907.....	774.000	— —
1908.....	792.000	— —
1909.....	770.000	— —

Deuxième Partie

Causes de progression du nombre des avortements

CHAPITRE PREMIER

CAUSES D'ORDRE PATHOLOGIQUE

Nous venons de constater, chiffres en main, un état constant d'ascension dans le nombre des avortements et ses résultats ; nous voudrions maintenant établir quelques-unes des causes de cette progression ; nous n'espérons certes pas épuiser une question aussi complexe, mais nous voulons cependant essayer d'expliquer cette situation par quelques recherches d'ordre médical et d'ordre social.

Il est certain, et tout le monde en est avec nous persuadé, que le plus grand nombre des avortements est d'ordre criminel. Mais avant de rechercher dans la société elle-même les raisons qui poussent tant de femmes à se débarrasser de leur produit conceptionnel, nous voulons montrer que la pathologie peut expliquer pour une bien faible part, il est vrai, mais pour une part réelle, croyons-nous, quelques-uns des cas observés.

Les maladies infectieuses sont presque toujours, nous

le savons, une cause d'avortement ou d'accouchement prématuré. Dans la variole, par exemple, M. Talamon a pu constater un avortement sur 6 grossesses et 13 accouchements prématurés sur 18 femmes enceintes de plus de six mois. Nous pourrions donc au besoin, expliquer ainsi quelques-uns des cas observés pendant l'épidémie qui a sévi à Paris au cours de l'année 1907.

Pour la dothiénenterie, Deguizot dans sa thèse constatait 40 avortements sur 62 malades enceintes. De même la rougeole, la scarlatine, privent des femmes d'une maternité souvent désirée. La pneumonie, nous dit M. Ricau, fait avorter un quart environ des femmes grosses qui en sont atteintes. La phtisie, le cancer, etc. agissent de même, mais il nous est impossible de trouver là une cause de progression.

Il n'en sera plus de même, si nous arrivons aux diverses intoxications auxquelles tant de femmes s'exposent dans nos temps modernes. Désireuses souvent d'apporter un peu de confort à leurs ménages, plus souvent encore, obligées par la paresse de leurs maris elles vont à l'atelier chercher par leur travail, l'argent qui leur procurera un peu de superflu, sinon le nécessaire.

Signalons avant tout les mauvais résultats d'un tel état de chose. Aux nombreuses causes d'intoxication que ces pauvres femmes vont trouver à l'atelier, il nous faut ajouter l'influence démoralisante et anémiante qui, nous le savons tous, est une cause énorme de mortalité infantile et cela même en des lieux où il est impossible d'affirmer l'influence fâcheuse de poisons ou de toxines.

Pourquoi cette influence néfaste in utéro, pour le produit de conception qu'elle rend maladif, sans force, anémique, incapable en un mot de supporter la vie, ne saurait-elle être l'explication d'un nombre relativement considérable d'avortements ? Il est malheureusement impossible de le démontrer chiffres en main ; nous ne pouvons que le constater par l'interrogation et en admettant la bonne foi de la victime qui malheusement devra souvent être suspectée.

Ajoutons maintenant l'emploi de plus en plus courant des boissons alcooliques, destinées soi-disant à redonner du courage à de pauvres femmes démoralisées et à bout de forces. Quels vont être les effets de ce premier poison sur un système nerveux aussi sensible, aussi irritable que celui de la femme ? Il est facile de concevoir que saturé, il va se mettre en révolte et facilement pourra déterminer le déclic encore inconnu qui fait entrer l'utérus en contraction. Nous ne croyons pas nous avancer trop en disant avec François Franck que chez l'homme lui-même, l'alcool « *est dans une certaine mesure une cause de conception imparfaite de produits incomplets, destinés à avorter ou à mourir avant d'avoir vécu.* »

Déjà si exposées, les ouvrières d'atelier vont manipuler des substances dangereuses : tabac, alcool, aniline, plomb, mercure, etc., et loin d'abandonner le labeur pendant la période de gestation, elles chercheront par un travail plus acharné à augmenter leur salaire, afin de pouvoir offrir le nécessaire au nouveau venu.

Nous voulons citer ici les constatations de Constantin Paul qui avait observé une femme, qui avait eu trois

grossesses heureuses avant de s'exposer à l'intoxication saturnine. Depuis qu'elle se mit à manipuler le plomb, elle eut huit fausses couches, un enfant mort et un autre né à terme mais mort à l'âge de 5 mois. D'autre part, il cite 82 avortements sur 141 femmes intoxiquées par le plomb.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence le développement de la tuberculose dans les ateliers. Rappelons qu'en 1885, la mortalité par tuberculose est de 4,2 o/oo habitants et que le bacille de Koch est la cause d'un assez grand nombre d'avortements. Grisolle en effet nous dit dans son mémoire sur « l'influence de la grossesse sur la marche de la phtisie » avoir constaté 3 avortements sur 22 grossesses, et plus tard Caresme, dans sa thèse, accuse 6 avortements sur 36 grossesses.

Pour en revenir à l'intoxication saturnine, il est curieux de constater son rapport avec la tuberculose et la susceptibilité plus grande des femmes pour le poison saturnin.

Dans la fabrique de faïences et porcelaines de North-Stafford, la statistique accuse en 1898 : 12,4 % saturnins féminins contre 4,9 % masculins et d'autre part 21 % de tuberculeux parmi les ouvriers manipulant le plomb. *(Oliver).*

A côté du saturnisme, le tabagisme ou nicotinisme professionnel, et nous savons que cette industrie qui emploie presque uniquement des femmes, doit contribuer pour sa part au nombre des causes d'avortement. La question a du reste soulevé en 1880, une vive discussion à la Société de Médecine.

L'industrie des allumettes, malgré les propriétés abortives bien connues du phosphore, serait, d'après Courtois Suffit (chargé du service médical des usines de Pantin-Aubervilliers), exempte d'inconvénients, en dehors de cas de nécrose phosphorée ou d'anémie, ou d'albuminurie, observés particulièrement chez les femmes et cela surtout depuis l'emploi de la nouvelle pâte phosphorée de MM. Sevène et Cahen, qui n'aurait donné dans les manufactures aucun cas d'intoxication. (*Courtois-Suffit. - Bul. acad. méd., 27 déc. 1898).*

Nous venons de voir que pour une faible part, nous devons faire entrer les intoxications dans notre progression. Mais sans quitter la partie pathologique de notre étude, nous croyons que les maladies vénériennes doivent compter pour une part beaucoup plus importante. La syphilis sévit aujourd'hui sur toutes les classes de la société et de jour en jour les victimes deviennent plus nombreuses. Elle était encore rare même dans les grandes agglomérations au XVIII^e^ siècle et nous savons comme elle est répandue aujourd'hui, même dans les campagnes. Et nul n'ignore à quel point la syphilis est une cause fréquente d'avortement.

« *Il est bon nombre de femmes syphilitiques, dit le professeur Fournier, qui ont une grossesse pénible, accidentée, laborieuse, fréquente en troubles locaux et généraux ; aussi n'est-il pas rare — je me trompe — aussi est-il fréquent, très fréquent, que tourmentée de la sorte, la grossesse ne se continue pas, n'arrive pas à son terme, c'est-à-dire aboutisse soit à l'accouchement prématuré, soit surtout à l'avortement.* »

Nous croyons avec beaucoup de médecins, que l'avortement serait beaucoup moins fréquent chez les femmes syphilitiques, si le traitement était mieux appliqué et surtout sur des patientes plus dociles.

Observation : Femme de 24 ans, mari syphilitique depuis deux ans : ne s'est pas soigné régulièrement. Cinq mois après leur mariage, premier avortement ; un traitement sérieux est ordonné. Dix mois plus tard nouvel avortement de 3 mois. Le mari avoue n'avoir pas suivi l'ordonnance. Au début d'une troisième grossesse, on prescrit de nouveau un traitement rigoureux, suivi cette fois par le mari et la femme. Accouchement après huit mois d'un premier fœtus macéré nettement syphilitique, puis d'un autre à neuf mois bien portant. (Dr Prunac).

Nous trouvons dans la syphilis une nouvelle cause de progression, dans ce fait que ce mal est toujours considéré comme une maladie honteuse et d'autant plus dangereuse qu'il est caché. Les malades n'osent se décider à consulter et viennent le plus souvent le faire lorsque les lésions sont devenues irrémédiables.

En consultant les observations de la clinique Beaudelaque, nous avons été surpris du nombre considérable de métrites chez les femmes qui avortent, allant jusqu'à 25 et 27 % au cours de plusieurs mois de l'année 1909. La métrite chronique que nous savons être bien souvent d'origine blennorrhagique par extension du gonocoque, de la muqueuse vaginale à la muqueuse utérine, est une cause classique d'avortement pathologique. Nous aurions voulu prouver par quelques chiffres recueillis dans des consultations de maladies vénériennes, l'augmentation du nombre des consultants bien-

norrhagiques. Ces services malheureusement ne tiennent pas de statistiques ; nous avons dû nous en tenir à ce que nous avons pu constater nous-même, à la consultation de Ricord et à l'affirmation que nous y avons reçu, que le nombre des blennorrhagiques augmente.

Nous pouvons considérer les maladies vénériennes comme une cause moins considérable, il est vrai, que celles que nous verrons tout à l'heure, mais comme une cause appréciable cependant de l'augmentation du nombre des avortements.

La pathologie peut donc nous expliquer un certain nombre d'avortements et, tout détail devant être pris en considération dans un mal qui ronge à un tel point notre société actuelle, nous croyons qu'un petit résultat appréciable assurément, pourrait être obtenu d'une part en réglementant avec plus de soin le travail des femmes dans les ateliers ; en faisant connaître d'une façon particulière à ces mêmes femmes les dangers plus grands encore pour elles de l'alcoolisme, et il faut bien le dire de l'ivrognerie ; en faisant observer plus attentivement les lois de l'hygiène dans les usines et ateliers. D'autre part, il serait important de vulgariser les dangers des maladies vénériennes mal ou insuffisamment soignées. Il faudrait montrer combien c'est un danger social de dissimuler des maladies qui, cachées, ne peuvent faire que des victimes et qui, sérieusement traitées peuvent être presque toujours absolument anodines.

CHAPITRE II

CAUSES D'ORDRE SOCIAL

Une chose a dû frapper bien des médecins ; c'est la discordance entre le grand nombre des avortements qu'ils ont pu quotidiennement constater ou suspecter, et la petite quantité des poursuites judiciaires auxquelles ces avortements ont donné lieu. Est-ce impuissance de la justice ? — et certes, il est si facile de dissimuler un avortement. — Est-ce désir de ne pas poursuivre ? — Les deux facteurs entrent certainement en jeu.

En 1901, les statistiques du Ministère de la Justice accusent 20 à 23 poursuites pour affaires d'avortement.

En 1903, 22 poursuites ;
En 1904, 18 —
En 1905, 25 —
En 1906, 23 —
En 1907, 30 —
En 1908, 25 —

Et remarquons en même temps que les méthodes employées par les professionnels, ou par les femmes sur elles-mêmes, vont en se perfectionnant de jour en jour.

Les morts bruyantes, les scandales publics, deviennent de plus en plus rares : et c'est dans ces cas presqu'uniquement que la justice intervient. Si dans le tableau précédent, nous voyons le nombre des affaires rester stationnaire, nous pourrons pour une part, en accuser l avulgarisation de l'hygiène de l'asepsie et de l'antisepsie par les industriels de l'avortement.

D'autre part, sans vouloir, ni pouvoir juger un fait, qu'il nous soit permis de dire, qu'avant les décisions prises aux premiers mois, de l'année 1910, on pouvait constater que les tribunaux faisaient intervenir, en moyenne, dans les affaires d'avortement, l'acquittement dans 46 o|o des cas. Il nous faut donc tout d'abord, faire entrer en compte ce fait que le nombre des accusations pour crime d'avortement ne cessant d'augmenter, le nombre des affaires jugées reste toujours sensiblement le même. Nous ne pouvons rechercher ici, les causes d'une telle situation ; nous ne croyons pas cependant trop nous avancer en disant qu'un certain nombre de femmes se font avorter, qui reculeraient devant la crainte plus aiguë d'un châtiment. Il y a certainement donc incurie de la justice en cette matière et pour en convaincre tout le monde nous allons citer textuellement ce fait cité par M. Bertillon : « Un jour M. Dron, député-maire de Tourcoing, apprit que sa ville abritait 26 avorteuses, avérées, dont les ravages étaient visibles puisqu'en 1898, Tourcoing comptait 2450 naissances et en 1906, huit ans après, 1675 seulement. M. Dron s'adresse à son commissaire de police lequel déclare devoir attendre l'avis du Parquet. Celui-ci, instruit des détails de l'af-

faire, répond qu'il est inutile de poursuivre, que le tribunal sera obligé d'acquitter car il n'y a point d'éléments suffisants d'accusation. M. Dron, maire, ayant sur le cœur la centaine de naissances que perd chaque année sa ville demande à M. Clémenceau président du Conseil, quelques agents de police pour trouver des preuves. Les agents arrivent à Tourcoing, accompagnés d'une femme pour les aider dans leur besogne. Ils l'accomplirent si habilement qu'ils obtinrent le consentement des 26 avorteuses à l'opération abortive sur cette femme. On prit jour avec l'une d'elles pour l'exécution. Au jour dit, la femme se couche sur le fauteuil à spéculum et au moment précis où l'avorteuse avait engagé la moitié de son instrument perforateur dans le vagin, les agents font irruption dans la pièce et dressent procès-verbal — L'affaire mise à l'instruction se termina par une ordonnance de non lieu. — Pourquoi ? — Il n'était pas démontré que la femme opérée fut enceinte et qu'il y avait eu tentative d'avortement ! »

Il est donc à souhaiter que les législateurs prennent à cœur de proposer une ou des lois qui soient absolument appropriées au crime d'avortement. Pourquoi les matrones citées précédemment ne furent-elles pas poursuivies ? Parce que la loi actuelle ne considérant comme crime que les cas, où il se rencontre, non seulement l'intention de nuire, mais encore une victime du crime, et dans le cas particulier la femme n'étant pas enceinte, il ne pouvait il y avoir de victimes ? Il ne faudrait pas croire cependant à l'efficacité absolue de lois rigides. L'avortement est trop facile à dissimuler ; les

opérateurs trouvent trop de facilités à exercer leur coupable industrie, et cette dernière est d'un trop fructueux rapport, pour qu'ils ne cherchent pas à l'exercer en dépit des policiers et des lois. A ce propos nous allons parvenir à l'une des causes les plus importantes, croyons-nous, et des plus brûlantes aussi, savoir l'exercice des professions médicales et paramédicales.

En effet, ému par le nombre considérable des membres de ces corporations, le Professeur Bossi, au congrès d'obstétriques en 1908, disait ces mots : « C'est un devoir de dignité pour le corps médical de protester contre les actes de collègues indignes, de sages-femmes criminelles, de pharmaciens, d'herboristes... Il faut avant tout combattre les confrères qui pratiquent les avortements. » Il n'est que trop certain qu'un assez grand nombre de médecins poussés par la misère, et plus souvent encore par l'appât d'un gain considérable et facile, se laissent aller à des pratiques criminelles, nous n'en citerons pour preuve que ce petit exemple cité par le docteur Jullien dans son rapport à la Société de Prophylaxie sanitaire et morale. Il s'agit d'une femme qui s'adressant à un médecin, lui disait : « Un de vos confrères qui ne s'est pas fait prier du tout a accepté un billet de mille francs pour me rendre ce petit service (on devine lequel) ; eh bien, mon brave docteur, votre collègue gagne plus d'argent que vous, son appartement est autrement chic que le vôtre ! » Nous pouvons bien attribuer une assez large part dans l'augmentation du nombre des avortements, au nombre croissant également des médecins indignes : *Requins et*

Cambrioleurs d'utérus gravides, comme les nomme le docteur Sentourens, qui consentent à les pratiquer.

Mais la part la plus considérable revient incontestablement au nombre de plus en plus abondant de sages-femmes faiseuses d'anges qui déshonorent assurément une honnête et utile corporation. Nous trouvons pourtant facilement une raison à cet état de choses. Il faut en effet connaître l'encombrement de cette profession ; la misère mauvaise conseillère contribue pour sa part au développement de cette coupable industrie. Il a été constaté en 1907 à Paris, 60.793 accouchements se répartissant ainsi : 15.036 dans les hôpitaux, 10.399 chez les sages-femmes agréées de l'Assistance publique, 29.686 par des sages-femmes dont 18.000 seulement en ville, 5.326 par des docteurs et environ 750 sans assistance diplômée. Le tout partagé entre 1.160 sages-femmes et 3.456 docteurs. Le docteur Bertillon attribue aux sages-femmes un gain moyen de 1.200 francs par an. Les unes gagnent beaucoup plus, les autres beaucoup moins et ne pouvant vivre honnêtement de leur métier sont souvent poussées à avoir recours à des sources déshonnêtes de gain. La lecture des annonces d'un journal quelconque du matin peut du reste entièrement renseigner sur la question.

Les Professions de pharmaciens ou d'herboristes comptent à l'heure actuelle un assez grand nombre de pratiquants des méthodes néo-malthusiennes. Nous voulons copier ici une annonce que tout le monde peut lire déjà depuis un certain temps, sur les programmes d'un concert parisien.

RETARD Energique et nouvelle préparation agissant toujours et dans tous les cas sur la venue des règles de façon radicale certaine et sans dangers — en une seule nuit sans autre intervention. — Vous ne serez ni trompées, ni déçues. — Milliers d'attestations reconnaissantes et enthousiastes. — Pour éviter vaines tentatives, écrire d'abord Phie X..., Rue... Paris, téléph....

CAPSULES PÉRIODIQUES

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Si pas mal de confrères, beaucoup de sages-femmes, d'autres encore, se laissent aller à pratiquer de plus en plus les avortements, c'est qu'on le leur demande de plus en plus et il n'est pas moins curieux de rechercher pourquoi on le leur réclame. Mais avant de le faire, il nous faut rappeler quelques-unes des idées économiques, émises par T.-B. Malthus en 1803 dans ses essais sur le principe de la population, idées qui sont certainement la base du néo-malthusisme actuel. Avant lui, on considérait une population nombreuse comme un signe de la force et de la prospérité des Etats, et son accroissement comme un indice certain du progrès. Malthus arrive à des conclusions diamétralement opposées. Suivant lui, si aucun obstacle n'entravait le développement numérique de la race humaine, elle doublerait en nombre tous les vingt-cinq ans, s'accroissant *en raison géométrique comme 1, 2, 4, 8, 16*, tandis que les circonstances les plus favorables à l'agriculture ne permettent dans nos pays civilisés qu'un accroissement comme 1, 2, 3, 4, 5... pour les substances. Ainsi donc au bout d'un petit nombre d'années le chiffre de la population doit dépasser celui des matières alimentaires. Malthus conclut de ce raisonnement, qu'il est de toute nécessité que l'accroissement

de la population rencontre des obstacles, puisque autrement, il en résulterait la plus effroyable misère. Il faut s'abstenir, dit-il. Les théories néo-malthusiennes ne sont pas loin et avec elles la moralisation de l'avortement.

On sait bien, en effet, que l'avortement libre a ses défenseurs. En 1907, un journal : *La Régénération*, publiait ces lignes : « *Un fœtus n'est qu'une portion du corps d'une femme dont elle peut disposer à son gré, comme de ses cheveux, de ses ongles, de ses excréments, l'oppression de dirigeants ineptes et malfaisants a seule pu en décider autrement.* » Il est même triste de constater que plusieurs médecins se sont fait les adeptes de l'avortement libre. Il est certain que bien des cas particuliers peuvent porter l'esprit à l'indulgence ; mais on ne peut sacrifier l'intérêt général à ces considérations et nous n'avons que trop vu les résultats déplorables de l'avortement.

Nous retrouvons beaucoup de malthusiens dans les ménages riches. Le mariage a en effet changé de but actuellement pour beaucoup de gens qui n'y cherchent plus le moyen de fonder une famille. Le mari y trouve la tranquillité : LE SANATORIUM CONJUGAL, comme le dit le Dr Baffet ; la femme de son côté n'y voit que l'émancipation et le plaisir. Quel est alors le rôle de un ou plusieurs enfants même dans un pareil milieu ; celui d'un gêneur arrivé le plus souvent par hasard et qui va sérieusement grever le budget des plaisirs et des toilettes. On tient à avoir peu d'enfants pour ne pas multiplier ses charges et pour jouir le plus possible de la vie. D'autre part, beaucoup de riches ménages ne veulent

pas voir morceler leurs biens et se bornent systématiquement à un seul héritier. Témoin cette observation du Dr Depasse :

« *Mme X..., mariée, très riche, très jolie, très mondaine, avait déjà un fils et une fille qui approchaient de l'âge nubile. Ayant fait entendre qu'elle donnait en dot à chacun un million, elle devint enceinte de nouveau et vit ses plans dérangés. Cela suffit pour la décider à un avortement.* »

Une autre cause bien importante se trouve dans ce fait que la femme enceinte est souvent un objet de mépris pour beaucoup de nos contemporains. Qui n'a vu le passant sourire au passage d'une femme portant glorieusement la marque de la fécondité. La grossesse, d'autre part, est pendant neuf mois, pour ne pas dire deux années, un obstacle aux plaisirs mondains. Le mari est vexé de ne plus pouvoir exhiber sa moitié pompeusement parée et on a remarqué que c'est presque toujours lui qui impose au moins pour la première fois sa volonté à son épouse. L'avortement est pour ainsi dire classique maintenant dans le grand monde et on parle ouvertement aujourd'hui et presque dans les salons d'une chose que n'auraient jamais avoué les pires courtisanes, il y a quelques années.

Fréquent dans la bourgeoisie qui ne cherche actuellement qu'une chose, imiter la classe qui lui est supérieure, l'avortement y règne pour les mêmes raisons à peu près. Dans les classes pauvres, dans ce que Brouardel nomme la sous-bourgeoisie, il fait des ravages effrayants. Nous n'en avons de meilleure preuve que celle que nous donne

le chiffre des malades soignées pour avortement dans les services hospitaliers. La simili-aisance dans ces milieux vient uniquement d'une vie extrêmement réglée. Tant pour le loyer, tant pour l'entretien, tant pour les plaisirs. L'arrivée d'un enfant dans un ménage ainsi conçu ne peut qu'amener le désordre, sinon la misère, tout au moins une diminution dans le bien-être. Il est donc bien probable, surtout depuis la vulgarisation des idées anticonceptionnelles (et nous pouvons citer, à ce propos, une série de conférences faites dans un milieu populaire, aux environs de l'hôpital Boucicaut, par un néo-malthusien et accompagnées de démonstrations pratiques (Pfeiffer, Th. de Paris, 1909) que si une grossesse vient à se déclarer malgré les fraudes habituelles, elle sera bientôt suivie d'un avortement. Dans les milieux campagnards, l'avortement crime devient classique aussi. L'enfant y était autrefois considéré comme une richesse rendant plus tard et au centuple ce qu'il avait coûté dans sa première jeunesse. Aujourd'hui l'enfant du laboureur quitte le plus tôt possible la campagne pour la ville, attiré toujours par l'appât de l'argent et du gain plus facile. Le mari et la femme, n'y trouvant plus leur compte, se restreignent naturellement. Il est, en effet, certain qu'on trouve rarement dans les campagnes des familles aussi nombreuses que jadis et nous venons de voir dans les statistiques que les milieux d'agriculture concourent pour un chiffre très important dans le nombre des accusations d'avortement.

Donc, recherche d'un bien-être de plus en plus grand, désir d'accumuler les richesses dans les milieux riches ;

peur de la misère, vulgarisation des pratiques anticonceptionnelles dans les milieux moins aisés, telles sont les causes que nous pouvons donner à la recherche toujours croissante de l'avortement dans les ménages réguliers.

Les milieux irréguliers méritent une étude particulière. Nous allons y trouver une cause considérable d'avortements et une raison non moins importante de progression de leur nombre. C'est dans cette catégorie, du reste, que les défenseurs de l'avortement trouvent leurs meilleurs arguments. Par des romans, des chroniques judiciaires, etc., ils s'insinuent peu à peu dans l'esprit des personnes déjà bien préparées pour en admettre la moralisation. En effet, dans cette catégorie d'irrégulières, nous trouvons certains corps de métiers qu'il nous sera facile de retrouver dans les salles de Maternité, soignées pour fausses-couches : modistes, blanchisseuses, demi-mondaines, femmes de chambre, etc. On est, en effet, bien souvent porté à les excuser. La justice elle-même ne peut s'empêcher de souvent pardonner. L'indulgence même des tribunaux est certainement une cause du développement pour l'industrie des avorteurs. Presque sûres de l'impunité, en cas de découverte, elles ne craignent plus ; connaissant d'autre part la bénignité de l'opération, elles s'y déterminent aisément.

Peut-être faut-il voir là tout d'abord une conséquence de l'affaiblissement des idées religieuses. Il est en effet à remarquer que chez les Israëlites, qui ont conservé à peu près intact le sentiment religieux, on voit les mariages posséder leur antique fécondité. La religion de notre

temps a perdu beaucoup de son ancien prestige : elle relevait beaucoup de femmes, les fortifiait, les empêchait d'aller demander à la débauche une subsistance trop difficile à obtenir honnêtement par le travail solitaire. On peut effectivement trouver dans les milieux de prostituées des membres de toutes les classes sociales. Cela nous fait arriver à une autre considération, celle de la difficulté actuelle pour les femmes non fortunées de trouver dans le mariage un point d'appui et un refuge avec la satisfaction de produire et d'entretenir une famille.

Plus notre époque s'avance, plus l'homme recherche, dans le mariage, la riche héritière qui lui permettra d'augmenter ses affaires et de vivre dans un plus grand bien-être. Celui-là, nous l'avons vu, aura peu d'enfants pour des raisons de lucre. Les autres en auront moins pour raisons d'économie, nous voulons parler des ménages pauvres. Restent les abandonnées, sans fortune. Ce sera alors l'exode vers les ateliers ou vers la prostitution. On peut prévoir l'importance de l'avortement dans cette corporation. Abandonnée à toutes les tentations, découragée par les difficultés presque insurmontables de la vie et du travail solitaire, l'ouvrière ne tardera pas à rencontrer un ami, recherchant auprès de lui un simulacre de bonheur. Au moindre mot de grossesse, elle sera abandonnée ou mise en demeure de faire disparaître le produit de leur union. D'autre part enfin, quel est le sort actuel de la fille-mère ? N'étant pas sous la protection de la loi, la maternité ne sera pour elle que honte et déshonneur. Il n'est plus étonnant que chez elle le désespoir soit plus fort que le sentiment maternel et qu'elle

aille en secret se délivrer ou se faire délivrer d'un fardeau si lourd et si gênant. Remarquons, en effet, qu'à côté des avortements, on voit augmenter aussi le nombre des abandons d'enfants sous toutes ses formes. Sur le nombre de 56,321 naissances accusées en 1880 à Paris, on on comptait plus d'un quart d'illégitimes (14,653 exactement) dont 11,489 n'étaient pas reconnues. D'autre part, les dernières statistiques accusent 583 infanticides, 129 abandons, 28 expositions. Il est facile de concevoir que des actes si douloureux sont presque toujours la conséquence de l'attitude d'un père qui se dérobe à ses devoirs.

Nous ne voulons ni ne pouvons faire ici le procès de de notre société actuelle, mais qu'il nous soit permis de dire que la responsabilité d'un tel état de choses ne doit pas revenir à la fille-mère seule. Elle ne devrait pas seule porter le poids d'une faute qu'elle ne fut pas seule à commettre. Elle et son enfant ont droit à la protection de la loi et malgré les inconvénients et les répugnances, il faut bien dire que l'interdiction de la recherche de la paternité est une des plus criantes injustices de notre législation civile. La principale objection est la difficulté de percer le mystère de la conception et l'extrême facilité d'être entraîné à des erreurs et de favoriser même les pires chantages. Malgré tout, nous ne pouvons qu'applaudir au discours de Monsieur Gustave Rivet, prononcé récemment devant le Sénat, tendant à faire inscrire au Code les droits de la femme et à faire autoriser la constatation judiciaire de la paternité, la faisant équivaloir à la reconnaissance volontaire.

CONCLUSIONS

Le nombre des avortements suit depuis quelques années un accroissement énorme, impossible à prouver absolument par des chiffres, mais relativement facile à constater par ce qui se passe dans les services de maternité des hôpitaux et par la diminution du nombre de naissances dans tous les endroits en France. Ce nombre a presque doublé en l'espace de 10 années, au point que l'on peut estimer à 114.000 au maximum ou à 50.000 au minimum suivant les auteurs, le nombre des avortements faits à Paris et que sur 60.000 conceptions, il se fait environ 20.000 avortements, soit 1/3 en chiffres ronds.

Cette progression ascendante des avortements est selon nous, attribuable à plusieurs causes.

I°. — *Progression croissante des avortements pathologiques, due :*

a) A l'alcoolisme, prenant de grandes proportions dans les milieux féminins et d'autant plus grandes chez les femmes que leur système nerveux est plus irritable, un abus pouvant facilement faire avorter. D'où la nécessité de prévenir les femmes des méfaits de l'alcool chez elles particulièrement.

b) A l'emploi de plus en plus fréquent des femmes, dans des ateliers mal aérés et dans lesquels sont manipulées des substances toxiques. D'où nécessité d'une observation plus stricte des lois de l'hygiène et d'une réglementation impartiale du travail des femmes.

c) Au développement croissant des maladies vénériennes qui, non soignées, s'étendent en taches d'huile et sont comme chacun le sait, une cause classique d'avortements.

II°. — *Croissance effrayante du nombre des avortements criminels :*

a) Par l'impossibilité de sévir où se trouve bien souvent la justice, l'avortement étant trop facile à dissimuler. D'autre part, les magistrats montrent trop souvent une indifférence coupable vis-à-vis des scandales qui ne manquent pas d'éclater de temps en temps.

Il serait donc nécessaire d'établir une législation appropriée contre le crime d'avortement ; la précision dans les textes de loi étant un élément indispensable de bonne application de la justice.

b) Par suite des honteuses réclames dont sont émaillés la plupart de nos quotidiens et de nos périodiques.

c) Enfin et surtout par la faute de nos mœurs actuelles qui dans tous les rangs de la société excusent l'avortement : La fille-mère, avorte pour échapper à la misère ; la femme pauvre, pour ne pas augmenter les charges de son ménage ; la femme riche, dans un but de lucre,

d'égoïsme et de bien-être. D'où, à côté de l'utilité qu'aurait, ainsi que le déclare M. Bertillon, une police spéciale qui informerait la justice, la nécessité d'une protection efficace de la fille-mère, de la jeune fille, de la femme en général ; la réorganisation de la recherche de la paternité, en vigueur dans de nombreux pays. La déclaration obligatoire des cas d'avortement par les médecins et les sages-femmes chargés de les soigner arrêterait beaucoup de femmes sur la pente du crime.

Mais à l'avis de notre maître M. Maygrier et au nôtre personnel, le remède le plus efficace serait le relèvement moral de la femme en général et c'est là que pourra surtout se faire sentir le rôle héroïque du médecin.

Vu, Le Président,
BAR.

Vu : Le Doyen,
Dr LANDOUZY.

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
Pour le Vice-Recteur,
l'Inspecteur de l'Académie,
ISTRIA.

BIBLIOGRAPHIE

Baffet. — La dépopulation envisagée au point de vue obstétrical. — Thèse de Paris, 1903.

Bertillon. — Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales. — Tome V, page 74.

Michel Chevallier. — Comptes rendus de l'Académie des sciences morales, 1864.

Annales de la Société Obstétricale de France. — 1902 : M. Maygrier ; 1908 : Professeur Bossi.

L'Obstétrique. — 1897 : M. Maygrier.

— 1897 : M. Doleris.

Bulletin et Mémoires de la Société d'Obstétrique et de gynécologie. — 11 mars 1886.

Nouvelles Archives d'obstétrique. — 1886.

Revue Scientifique. — 1897.

Brouardel. — L'avortement, 1901.

Bausset. — Etude historique et sociale de l'avortement. — Thèse de Paris, 1906-07.

Galliot. — Recherches historiques ethnographiques et médico-légales sur l'avortement criminel. — Thèse de Lyon 1884.

Malthus. — Etude sur les principes de la population, 1803.

Pfeiffer. — Prophylaxie de l'avortement criminel. — Thèse de Paris, 1908-09.

R. Torné. — Essai de diagnostic clinique et traitement des avortements criminels. — Thèse de Paris, 1909-10.

Bergeret. — Des Fraudes. — Paris, 1904.

Delestre. — De l'avortement. — Paris, 1909.

Statistiques municipales de la ville de Paris, 1894. — Paris 1900.

Fonctionnement de la clinique d'accouchement Beaudeloque. — 1905.

Statistiches Amt. der Stadt Berlin. — 1896-1900.

V. Cambon. — L'Allemagne au travail.

Uhret. — Etudes sur l'Allemagne. — 3 vol.

Guiraud. — Manuel d'hygiène. — Paris, 1904.

Pr Fournier. — Syphilis et mariage, 1886.

Journal d'accouchement de Liège. — 1903.

Semaine médicale. — 20 Août 1902.

Wiehling. — L'avortement dans ses rapports avec la dépopulation en France. — Thèse de Paris, 1885.

A. Pinard. — Repeuplons la France. — « Le Matin », 14 Mars 1910.

Imp. Jouve & Cie, rue Racine, 15, Paris.

LANE MEDICAL LIBRARY

~~To avoid fine,~~ this book should be returned on or before the date last stamped below.

NOV 3 1952

MAR 9 - 1952